

Discours de Jean-Marie CARRIER
Journée des communes frontalières de la Grande Région
« Défis démographiques : construire ensemble un plan de cohésion sociale en province de
Luxembourg »
Sarre, 8 octobre 2010

Mesdames,
Messieurs,

J'interviens aujourd'hui en ma qualité de Député provincial en charge des Affaires sociales et hospitalières de la province de Luxembourg et, à ce titre, j'accorde, avec mes collègues, une attention toute particulière aux initiatives qui apportent une plus-value réelle au plus grand nombre d'habitants de notre belle province du Luxembourg belge, qu'ils soient jeunes, étudiants, travailleurs, handicapés, chômeurs ou âgés.

Cette dernière catégorie, au vue de l'évolution sociologique de nos populations, va devenir et l'est déjà sous différents aspects, un public cible en termes d'actions sociales.

C'est pourquoi, dès 2005, j'ai initié, avec mes services, une réflexion couvrant le territoire provincial qui s'appelle « Bien vieillir en province de Luxembourg » et dont les conclusions ont été rendues publiques en avril 2007.

Fort du contenu de cette étude, nous tentons actuellement de mettre en application les conclusions et recommandations qui ont été tirées de ce très important travail réalisé afin de répondre aux nouveaux enjeux de ce début de 21^e siècle suite notamment à la mise en place d'un projet de territoire intitulé « Luxembourg 2010 » fondé sur une vision prospective de développement, une méthode de travail en réseau et des projets fédérateurs .

En se référant aux statistiques du 1^e janvier 2008, en province de Luxembourg, on compte un total de 264.084 habitants pour 44 communes dont la répartition est la suivante:

- 50.930 jeunes de 0 à 14 ans 19.3%
- 35.186 personnes de 15 à 24 ans 13.3%
- 72.195 personnes de 25 à 44 ans 27.3%
- 64.712 personnes de 45 à 64 ans 24.5%
- et 41.061 personnes de plus de 65 ans 15.5%

Afin de répondre au mieux aux attentes de la population et d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, nous avons décidé, au sein de « Luxembourg 2010 », de travailler sur un plan de cohésion sociale car toute la population est concernée en même temps et non seulement par tranche d'âge.

Pour nous, la cohésion sociale c'est :

- promouvoir le « vivre ensemble » dans la province
- la première étape concerne les défis démographiques avec notamment le vieillissement de la population et la mixité intergénérationnelle (Il faut savoir que notre province est une des

plus jeunes en Région wallonne. A titre de comparaison, on dénombre 32.6% de moins de 25 ans en province de Luxembourg pour un rapport de 30.9% en Région wallonne.)

- pour ce travail, nous allons nous appuyer sur les plans de cohésion sociale communaux existants

Les objectifs de l'axe « cohésion sociale » sont :

- d'avoir une vue d'ensemble de la situation démographique de la province et des structures qui y sont liées
- de soutenir les initiatives qui donnent envie aux jeunes et aux personnes âgées de rester ou de revenir dans la province (il faut certes de l'emploi mais aussi des structures pour accueillir les enfants et les aînés)
- c'est valoriser l'image de chaque génération aux yeux des autres générations car il me semble qu'en période de crise, on les oppose trop souvent alors qu'elles devraient être complémentaires voire partenaires
- c'est aussi améliorer le bien être de la population vieillissante
- et améliorer l'offre de services et les structures là où ils font défaut...

Pour ce faire, nous avons réalisé le cadastre de toutes les structures d'accueil existantes liées aux personnes âgées : maisons de repos, maisons de repos et de soins, résidences-services, maisons communautaires, etc.

Nous avons fait de même pour les structures liées à l'enfance et à la jeunesse : les crèches, les maisons d'enfants, l'accueil du temps libre, les maisons de jeunes, etc.

Une fois ce travail accompli, nous l'avons projeté sur la carte de la province afin de détecter les forces et surtout les faiblesses de la répartition géographique actuelle, en tenant compte de l'âge de la population de chaque région.

Il faut anticiper au vu du laps de temps très long qu'il faut pour concrétiser nos projets.

- Il faut aussi communiquer sur les initiatives déjà existantes... On ne part pas de rien !
- Il faut agir en fonction de la mobilité possible de la population. Vous savez que dans une zone rurale telle que notre province, les transports en commun ne sont pas suffisamment développés.
Certains veulent même les réduire alors que la mobilité est vitale pour l'accessibilité à l'emploi, à la culture, au sport, à la santé, aux loisirs... Bref, à une qualité de vie digne du 21^e siècle.

Nous allons créer deux groupes de travail (un concernant les personnes âgées, le second sur l'enfance et la jeunesse) qui auront pour missions :

- la lecture du cadastre
- la mise en réseau
- la proposition de postes d'action
- la rencontre des deux groupes pour un travail intergénérationnel

Le groupe de travail concernant les personnes âgées sera formé :

- des membres du Conseil consultatif provincial des aînés
- de membres des Conseils consultatifs communaux des aînés

- des divers groupements de pensionnés, espaces seniors, Association provinciale des seniors
- des services d'aides et de soins à domicile

En ce qui concerne le groupe enfance et jeunesse, il sera formé :

- de membres de l'Office National de l'Enfance
- de Promemploi (ASBL spécialisée dans le domaine de l'accueil extra scolaire)
- de l'ASBL Infor'Jeunes
- des Maisons de Jeunes
- des AMO (Aide en Milieu Ouvert)
- des Coordinations de l'accueil du temps libre

Lorsque nous en seront là, beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts mais je suis confiant car, aussi ardu soit il, ce travail est indispensable si on veut que notre population ne déserte pas nos zones rurales et notre magnifique province pour les grandes villes dans lesquelles il suffit de faire quelques centaines de mètres pour trouver tout ce dont on a besoin.

Je n'ai pas beaucoup parlé « emploi » ni « situation géographique » mais la province de Luxembourg se trouve au cœur d'un vaste ensemble européen et est, en quelque sorte, une porte d'entrée pour la Région wallonne et la Belgique sur les pays voisins que sont le Grand-Duché de Luxembourg, l'Allemagne et la France.

La Province possède 120 kilomètres de frontières avec le Grand-Duché de Luxembourg et 110 kilomètres avec la France.

Nous avons aussi des autoroutes (E25, E411 et N4) et le chemin de fer qui jouent un rôle des plus importants pour assurer les flux des travailleurs et de marchandises.

Tout ceci n'est pas étranger au fait que notre population a augmenté de 33.257 nouveaux habitants depuis 1990 soit une augmentation de 14.4% c'est-à-dire deux fois plus que l'augmentation du pays (7.2%) et de la Wallonie (6.6%).

Ce sont des données que nous avons bien entendu prises en compte pour notre réflexion sur la cohésion sociale.

Pour terminer, je tiens à vous repréciser la vision qui nous a amené à cette réflexion.

C'est tout simplement se dire que, pour conserver notre population en province de Luxembourg, et aussi et surtout attirer d'autres personnes, il nous faut penser « vie de famille », qualité de vie, viabilité de nos structures. Pour se faire, dès la naissance d'un enfant, il faut que l'offre de services soit présente.

Pourquoi ?

- Pour permettre l'accès à l'emploi et à la formation de tout un chacun et notamment des jeunes. Pour cela, il faut prévoir des structures de type crèches, maisons d'accueil du temps libre, ... et bien entendu la mobilité qui va avec.

Il faut qu'il y ait des logements à prix raisonnables disponibles.

Il faut, pour les enfants qui ont moins de chance que d'autres, c'est-à-dire les enfants handicapés, mettre les structures adéquates en place sinon c'est la famille qui devra s'en

charger. Dès lors, il ne sera plus possible pour elle de mener vie professionnelle et vie privée comme elle l'aurait souhaité ou alors l'enfant devra être placé dans un centre qui est bien souvent très éloigné.

- Pour maintenir notre jeunesse mais aussi les moins jeunes, il nous faut offrir des services tels que des centres sportifs, culturels et de loisirs à une distance raisonnable. Chaque commune ne peut plus tout faire et tout avoir. La réflexion devra se faire en termes d'intercommunalité.
- Il en va de même pour les personnes âgées : maisons de repos, maisons de repos et de soins, maisons communautaires, etc. Tout cela doit également se réfléchir dans le futur en termes d'intercommunalité en se projetant dans le futur en fonction des chiffres de la population que je vous ai cité tout à l'heure.

Voilà, je ne vous ai pas apporté de solution mais une méthode de travail mise en place au sein de mon Département provincial, en collaboration étroite avec Luxembourg 2010.

Merci de votre écoute.

Jean-Marie Carrier
Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières

Source : Idélux « Votre commune à la loupe »